

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations
à caractère scolaire pour l'année 2017

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Au-delà des compétences de base de la Commune dans le domaine scolaire, la Ville de Nouméa accompagne traditionnellement les différents projets éducatifs, contrats d'objectifs, ou projets d'amélioration des conditions d'accueil des scolaires, présentés par les associations ou groupements dont les activités participent activement à la vie éducative. Pour une parfaite cohésion dans cette démarche, la Ville a mis en place des critères arrêtés dans l'objectif de garantir une cohérence dans les attributions.

La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'une part, d'autoriser le versement de ces subventions et, d'autre part, d'habiliter le Maire à signer, le cas échéant, les conventions définissant les obligations des groupements et associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2017

Le Maire,

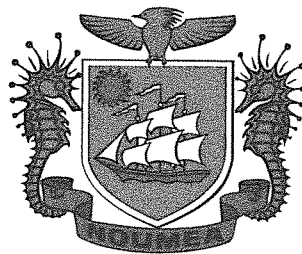
Sonia LAGARDE



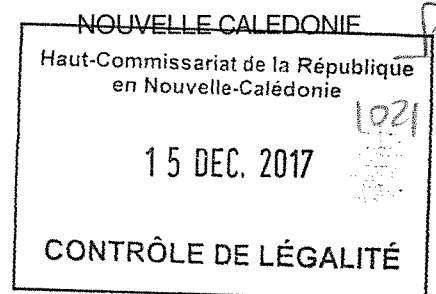
DEMANDE DE SUBVENTIONS RETENUES - ENSEIGNEMENT

Montant disponible : 1.555.529 F
Montant proposé : 554.000 F
Reste : 1.001.529 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2017	MONTANT PERCU EN 2016	MONTANT SOLLICITE EN 2017	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
COOPERATIVE DE L'ECOLE AMELIE COSNIER - NOUVILLE Directrice : Lydia LAUNAY	Aide à l'organisation d'animations de fin d'année (la venue du Père Noël et la distribution de cadeaux ; l'école comptant 45 élèves des classes de maternelle, une participation de 3 000 F par enfant est demandée).	-	135 000 F	0 F	135 000 F	Pas d'autres financements solicités	Avis favorable Aide exceptionnelle	135 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE MAURICE FONROBERT - DUCOS Directrice : Christelle VARNEY	Aide à l'organisation d'animations de fin d'année (la venue du Père Noël et la distribution de cadeaux ; l'école comptant 198 élèves, une participation de 1 000 F par enfant est demandée). L'école ne dispose pas d'APE.	-	198 000 F	0 F	198 000 F	Pas d'autres financements solicités	Avis favorable Aide exceptionnelle	198 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE EDMOND DESBROSSE Directrice : Stéphanie LARROQUE- LABORDE	Aide à l'organisation d'animations de fin d'année (la venue du Père Noël et la distribution de cadeaux ; l'école comptant 221 élèves, une participation de 1 000 F par enfant est demandée). L'école ne dispose pas d'APE.	-	221 000 F	0 F	221 000 F	Pas d'autres financements solicités	Avis favorable Aide exceptionnelle	221 000 F
TOTAL			554 000 F		554 000 F			554 000 F



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi **12 DEC.** : à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.12.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 06.12.2017	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
		M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 35	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Nombre de votants	: 44	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gilles UKEIWE
(9 procurations)		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	Mme	Francine BEYNEY
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/1021
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère scolaire pour l'année 2017

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/777 du 20 novembre 2017,

La Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 554.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux organismes, groupements et associations suivants :

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION

COOPERATIVE DE L'ECOLE AMELIE COSNIER

Aide à l'organisation d'animations de fin d'année (la venue du Père Noël et la distribution de cadeaux ; l'école comptant 45 élèves des classes de maternelle, une participation de 3 000 F par enfant est demandée).

135.000 F

COOPERATIVE DE L'ECOLE MAURICE FONROBERT

Aide à l'organisation d'animations de fin d'année (la venue du Père Noël et la distribution de cadeaux ; l'école comptant 198 élèves, une participation de 1 000 F par enfant est demandée). L'école ne dispose pas d'APE.

198.000 F

COOPERATIVE DE L'ECOLE EDMOND DESBROSSE

Aide à l'organisation d'animations de fin d'année (la venue du Père Noël et la distribution de cadeaux ; l'école comptant 221 élèves, une participation de 1 000 F par enfant est demandée). L'école ne dispose pas d'APE.

221.000 F

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations et groupements subventionnés.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

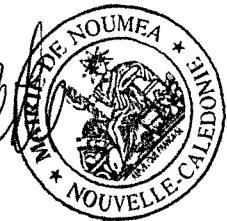
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 DEC. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 DEC. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S. (S.V.E.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **15 DEC. 2017**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~ou~~ publié le **18 DEC. 2017**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire ~~et par délégation,~~

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances